

Phase 1		Echelle	Dessiné par	Vérifié par	Approuvé par	N° du plan	N° du fichier
		1:2000					
Date		Modifications					
15/03/2013	01	ZONAGE VERSION 1					
10/03/2013	02	ZONAGE VERSION 2					
09/03/2013	03	REVISION DES PRESSIONS PIAOUBES ASSOCIEES					
20/02/2013	04	REVISION DES PRESSIONS PIAOUBES ASSOCIEES					
15/02/2013	05	CONSEIL MUNICIPAL ARRET PROJET					
27/02/2014	07	CONSEIL MUNICIPAL APPROBATION					

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Commune d'Etouy

**ELABORATION DU P.L.U D'ETOUY** Affaire n°07-00557

**Légende:**

**OCCUPATIONS ET UTILISATION DU SOL.**

**Les zones urbaines:**  
**UA:** Centre ancien, habitat dense et continu.  
**UB:** Secteurs pavillonnaires, habitat plus récent et peu dense (lotissements)  
**UE:** Zone urbaine destinées aux équipements publics médicaux et aux équipements de loisirs, sportifs et socioculturels.  
**Les zones à urbaniser:**  
**1AUr:** Zone à urbaniser pouvant recevoir une occupation mixte de logements localisés de petites tailles, de logements adaptés pour des personnes âgées, de pavillons, de constructions à usage de bureaux ou de commerces et des équipements publics.  
**Les zones agricoles:**  
**A:** Zone naturelle non équipée, protégée au titre des activités agricoles.  
**AN:** Constructions isolées de faibles densités au sein de l'espace agricole. Seules des extensions raisonnées de l'ordre de 30% de la surface de plancher existante seront autorisées.  
**Les zones naturelles**  
**N:** Espace naturels où les possibilités d'utilisation du sol sont limitées en raison de la qualité du paysage, de la qualité des sites et des milieux naturels qui la composent.  
**Ni:** Zone naturelle de loisirs.  
**Nr:** Zone naturelle comprenant des jardins familiaux.  
**Nh:** Constructions isolées de faible densité au sein de l'espace naturel. Seules des extensions raisonnées de l'ordre de 30% de la surface de plancher existante seront autorisées.

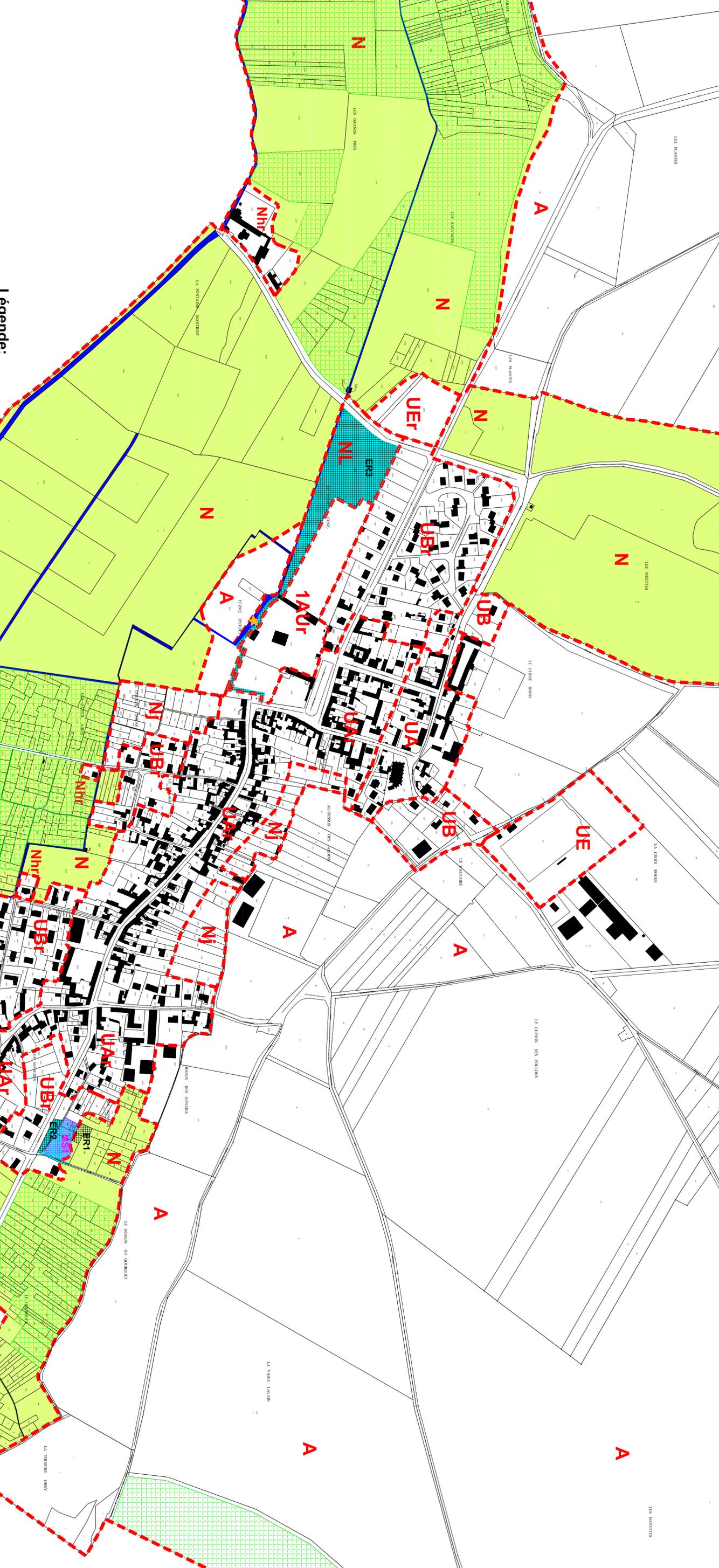
**Les zones concernées par l'état révisé de nappe**  
**UA, UB, UE, 1AUr, Ni**

**Espaces boisés classés**

**PERIMETRE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (O.A.P)**

Patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L.123-45-7° du Code de l'urbanisme.

Prémière O.A.P. (Ferme d'Etouy et route des Anaux)



**SERVICES ET RESERVATIONS**

Emplacements réservés (art.L.123-1-5-8° du Code de l'urbanisme)

N° d'ER	Objet	Localisation	Surface en m²	Finalités
1	Espaces verts liés à une opération de logement social.	Commune	461	« Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux »
2	Reservations d'équipement	Commune	518	« Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux »
3	Carion d'un parc communal	Commune	14 312	« La Courte Côte » « Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux »

N° d'ER	Objet	Localisation	Surface en m²	Finalités
1	Espaces verts liés à une opération de logement social.	Commune	461	« Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux »
2	Reservations d'équipement	Commune	518	« Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux »
3	Carion d'un parc communal	Commune	14 312	« La Courte Côte » « Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux »

N° d'ER	Objet	Localisation	Surface en m²	Finalités
1	Espaces verts liés à une opération de logement social.	Commune	461	« Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux »
2	Reservations d'équipement	Commune	518	« Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux »
3	Carion d'un parc communal	Commune	14 312	« La Courte Côte » « Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux » « Les Anaux »